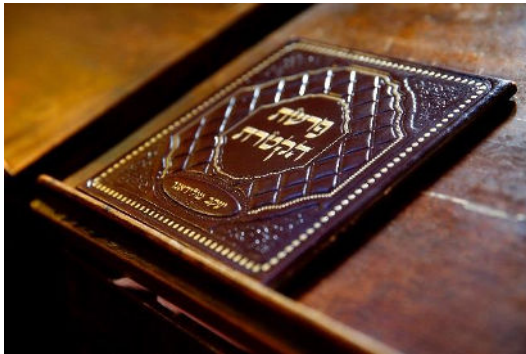


BETH-YAACOV
CHABBAT KI- TISSA PARA
18 ADAR 5783
11 MARS 2023



HORAIRES CHABBAT

Entrée du Chabbat	18h19
Sortie du Chabbat	19h20
Vendredi soir	18h00
Chabbat matin	9h30 avec Bar-Mitzvah
Chabbat Min'ha	18h00 suivi de Séouda Chlichit/cours
Chabbat Maariv	19h20
Havdala et Melavé Malka	19h30

HORAIRES DES OFFICES EN SEMAINE

Lundi et jeudi	7h15
Dimanche	8h00

Cours Zoom : Lundi 13 mars à 20h
Réunion : 981.500.7804 Code : CJ78QH

PRESENCES DU RAV BENADMON - CHABBAT

Vendredi soir : Maariv
A Dumas

Samedi matin: Cha'hrit
A Beth Yaacov et Dumas

Samedi soir : Min'ha suivi de Séouda Chlichit
A Dumas et Beth Yaacov pour Erev Chira

MAZAL TOV

A Saul Eitan Turner à l'occasion de sa Bar mitzva, ainsi qu'à ses parents Miriam Levy Turner et Glenn Turner

SAVE THE DATE



**ÉREV CHIRA
SOIRÉE CHANTS**

**VEenez CHANTER
SEUL OU EN FAMILLE
ADULTE OU ENFANT !**

Le Rav Mikhaël BENADMON, Rabbin de la CIG ;
Le Comité de la CIG et M. Eric ACKERMANN vous
convient le

SAMEDI 11 MARS 2023 À 19h30
Synagogue Beth Yaacov
Place de la Synagogue - 1205 Genève

Havdala suivie d'une Soirée Erev Chira
avec ambiance musicale festive, chants israéliens,
contes juifs

RÉSERVATION
OBLIGATOIRE
+41.22.312.89.07
EVENTS@COMMISRA.CH

ENTRÉE LIBRE
BUFFET D'INAUTOIRE
CHAPEAU À LA SORTIE

NOUVEAU A PARTIR DU 14 MARS
**PAR LE RAV MIKHAËL
BENADMON**

3 COURS HEBDOMADAIRES

- **LUNDI 8H30-9H00 - SYNAGOGUE DUMAS**
Etudes sur texte après la tefila (dès le 20.03.2023)
La prière : mode d'emploi
- **MARDI 20H00 - HEKHAL HANESS**
Les grandes questions de la pensée juive
- **MERCREDI 14H00-15H00**
CIG - BUREAU DU RAV BENADMON - 1^{er} étage
Tea Torah
Mission parents : les défis de l'éducation



TARIFS
Membres CIG : CHF 45.-
Non-membres : CHF 45.-
Tarif enfant (jusqu'à 16 ans) étudiant : CHF 35.-
(sur présentation d'un justificatif)

INFORMATIONS
Inscriptions obligatoires
jusqu'au 15 mars

**REPAS CHABBATIQUE
AMBIANCE CARLEBACH**

VENDREDI 17 MARS
18H00 : ARVIT SUIVI À 19H00 DU
DINER AU RESTAURANT LE JARDIN
(MAISON JUIVE DUMAS, AVENUE
DUMAS 21, 1206 GENÈVE)

Venez partager un dîner avec le Rav Benadmon, Rabbin
de la CIG et le Rav Sadin dans l'ambiance Carlebach !

LIEN
D'INSCRIPTION



Commentaire sur KI – TISSA - PARA

Outre les nombreuses questions que soulève le drame du Veau-d'Or, on rencontre et à différents niveaux, la notion de responsabilité.

Avant tout, Moshé demande à D.ieu de l'effacer de la Torah, si le peuple d'Israël n'est pas pardonné. Or Moshé n'avait pas participé à la fabrication du Veau-d'Or. Pourquoi serait-il puni ?

Peut-être a-t-il voulu s'appliquer à lui-même le grand principe du Talmud : Quand un drame s'abat sur le peuple, ce sont ses dirigeants et ses maîtres, qui sont frappés les premiers. Pourquoi ? Parce qu'ils n'ont pas su, par leur conduite et leur enseignement, guider le peuple à un niveau de perfection tel qu'il ne mérite pas ces malheurs.

C'est sans doute pour la même raison que, lors d'un homicide involontaire, le meurtrier devait résider dans une ville de refuge jusqu'à la mort du Cohen-Gadol, le Grand-Prêtre. Sous le règne d'un Cohen-Gadol digne de sa fonction, D.ieu ne devait pas permettre que survienne un meurtre, même involontaire.

Après la destruction du Veau-d'Or et la mort des trois mille personnes qui l'avaient adoré, Moshé remonte auprès de D.ieu pour Le supplier de pardonner à l'ensemble du peuple. Pourquoi ? Les coupables étaient morts ?! Quelle faute avait commis le peuple ?

Moshé aurait dû empêcher cette catastrophe. En effet, toute personne qui peut empêcher une faute et ne fait rien, est considéré comme responsable, en partie du moins, de cette faute. Nous n'avons absolument pas le droit de tourner le dos à notre prochain, car nous sommes tous solidaires.

Du reste, concernant Aharon, le frère de Moshé, le Midrash nous enseigne que c'est après le meurtre de 'Hour, son neveu, et pour éviter sa propre mort, qu'Aharon décida malgré lui de contribuer à la fabrication du Veau-d'Or.

Mais a-t-on le droit pour éviter à d'autres de commettre une faute, d'en commettre une soi-même ?

Evidemment que la réponse est négative, puisque Moshé a dû également prier pour son frère, contre lequel la colère de D.ieu s'était enflammée.

Le fait qu'il ait été pardonné et qu'il ait conservé son poste de Cohen-Gadol ne prouve pas son innocence.

Appartenir au peuple d'Israël est une immense responsabilité.